



**PRÉSENT
ET SOLIDE.**

Plus que jamais.

NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2020

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.

30 mars 2021

Table des matières

Présentation de l'information	2	Marché pour la négociation des titres de iA Assurance	26
Renseignements généraux	2	Cours et volume des opérations	26
Documents intégrés par renvoi	2	Administrateurs et haute direction	28
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	Nom, poste et titres détenus	28
Énoncés prospectifs	3	Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants	28
Structure organisationnelle	4	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	32
Nom, adresse et constitution	4	Comité d'audit	33
Liens intersociétés	4	Comité des ressources humaines et de rémunération	36
Évolution générale des activités	5	Conseillers en rémunération	36
Historique des trois derniers exercices	5	Rémunération des administrateurs	37
Description des activités	8	Analyse de la rémunération	40
Description générale	8	Composantes de la rémunération	43
Compétences et connaissances spécialisées	8	Actionnariat des dirigeants	52
Tendances	8	Détails de la rémunération individuelle	54
Réglementation gouvernementale	10	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	60
Propriété intellectuelle et développement de produits	11	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	63
Activités de nature cyclique	11	Paiement des attributions d'UAR de 2018	63
Main-d'œuvre	11	Options levées	65
Engagement en matière de développement durable	11	Prestations en vertu des régimes de retraite	65
Diversité et inclusion en emploi	14	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	67
Facteurs de risque	16	17 Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	69
Réorganisations	16	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	69
Structure du capital	17	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	69
Description générale	17	Intérêts des experts	69
Contraintes	20	Renseignements complémentaires	69
Notations et notes	21	ANNEXE A	70
Dividendes	25		
Actions privilégiées	25		
Actions ordinaires	25		

Présentation de l'information

Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. » (ci-après « **iA Assurance** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Assurance et à sa société mère, iA Société financière inc. (« **iA Société financière** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2020 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle a été déposée sur le site Internet de SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), au sedar.com, le 26 mars 2021 sous le profil de iA Assurance.

Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Assurance, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site Internet de SEDAR le 11 février 2021; et
- les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site SEDAR le 11 février 2021.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse sedar.com. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse ia.ca/relationaveclesinvestisseurs. Tous les renvois que l'on trouve dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS

iA Assurance publie ses résultats et ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »). Toutefois, la société publie également certaines mesures qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus utilisés pour les états financiers audités d'une société. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. La société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres

sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit.

Les mesures financières non conformes aux IFRS publiées par la société incluent, sans toutefois s'y limiter : le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires, les ventes, l'actif sous gestion (ASG), l'actif sous administration (ASA), le capital et le ratio de solvabilité.

Les ventes sont des mesures non conformes aux IFRS et permettent de mesurer la capacité de la société à générer de nouvelles affaires. Elles sont définies comme étant les entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites au cours de la période. Les primes nettes, qui font partie des produits présentés aux états financiers, incluent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites et celles des contrats en vigueur. L'actif sous gestion et sous administration est une mesure non conforme aux IFRS qui permet de mesurer la capacité de la société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration. Une analyse des produits par secteurs est présentée à la section « Rentabilité » du *Rapport de gestion* annuel.

Énoncés prospectifs

Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Assurance ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans la présente Notice annuelle, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Bien que iA Assurance estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement de sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales; les liquidités de iA Assurance, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'exactitude des conventions comptables et des méthodes actuarielles utilisées par iA Assurance, les risques d'assurance, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices, notamment l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de pandémies (comme la présente pandémie de COVID-19) et d'actes terroristes.

Impacts potentiels de la pandémie de COVID-19 – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la Société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets de la pandémie de COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de la Société pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de COVID-19 sur ses résultats, la Société continue d'être très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de la Société continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités, tout en étant appuyés par des processus sécuritaires.

Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* annuel, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés* audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, et dans les autres documents que iA Assurance a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.

Les énoncés prospectifs contenus dans cette Notice annuelle reflètent les attentes de la Société à la date du présent document. iA Assurance ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Structure organisationnelle

Nom, adresse et constitution

iA Assurance, anciennement L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, est une société d'assurance à capital-actions régie par la *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec), (la « **Loi privée 2018** », collectivement avec la *Loi privée 1999*, la « **Loi privée** ») de même que par la *Loi sur les assureurs* (Québec) (la « **Loi sur les assureurs** ») et par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (ces deux dernières lois étant désignées collectivement la « **Loi** »).

iA Assurance résulte de la transformation de L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie de compagnie d'assurance mutuelle (la « **Compagnie mutuelle** ») en compagnie d'assurance à capital-actions. Cette transformation a été effectuée en vertu de la *Loi privée 1999*, qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 1999, et de l'émission, le 10 février 2000, par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec (aujourd'hui l'Autorité des marchés financiers, ci-après l'« **AMF** »), de lettres patentes confirmant le règlement de transformation de la Société.

La Compagnie mutuelle résultait elle-même de la fusion, en 1987, de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, fondée en 1905, avec l'Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, fondée en 1892.

En 2003, la Société a modifié ses statuts pour adopter sa raison sociale actuelle – Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. – et pour modifier son capital-actions afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série A, série YY et série ZZ. Les statuts de la Société ont par la suite été modifiés en 2006, 2008, 2009, 2010, 2012 et 2018 afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série B, série C, série D, série E, série F, série G, série H, série I et série J. Pour une description plus détaillée de la structure du capital-actions de la Société, veuillez consulter la section « Structure du capital » à la page 18 de la présente Notice annuelle. En 2011, les statuts de la Société ont été modifiés pour permettre, entre les assemblées annuelles des actionnaires, la nomination d'administrateurs supplémentaires par le conseil d'administration. Le 30 juin 2012, la Société a fusionné avec sa filiale Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. Le 1^{er} janvier 2019, des statuts de modification ont été déposés afin de donner effet au plan d'arrangement visant la mise en place de la nouvelle société de gestion de portefeuille, iA Société financière. Celle-ci détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve de ce qui suit, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance. Finalement, le 1^{er} janvier 2020, la Société a fusionné avec ses filiales l'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation Financière l'Excellence ltée.

Comme de nombreuses autres sociétés d'assurance au Québec et au Canada, iA Assurance a émis et émet encore des polices avec participation. En vertu de la *Loi sur les assureurs* du Québec, seules les polices avec participation émises avant le 13 juin 2019 donnent à leurs titulaires le droit d'assister aux assemblées annuelles de la Société et le droit d'élire au moins un tiers des membres de son conseil d'administration, à raison d'une voix pour chaque titulaire. Les autres membres du conseil de la Société sont élus par l'unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, conformément à la Loi et aux règlements de la Société.

Le siège social de iA Assurance et de sa société mère, iA Société financière, est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Liens intersociétés

iA Assurance exerce ses activités en tant que société opérante et par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Assurance, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 29 « Filiales » des *États financiers consolidés* de iA Assurance à la page 73. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Assurance et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Croissance des affaires », à la page 7.

Évolution générale des activités

Historique des trois derniers exercices

iA Assurance et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

Malgré la pandémie de la COVID-19 en 2020, la Société a été en mesure de poursuivre son plan de développement tel qu'initialement prévu, le déploiement de certaines initiatives ayant même été accéléré par la pandémie. En effet, la Société a démontré la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long-terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des trois dernières années, veuillez consulter la note 4 « Cession d'entreprise » des *États financiers consolidés* de iA Assurance pour les années 2018, 2019 et 2020 (page 23 en 2020).

Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 1^{er} juin 2020, la Société a annoncé qu'elle avait conclu la vente de iA Conseil en placement inc. (« **iACP** ») à CWB Financial Group. iACP est composé de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division gestion de patrimoine de la Société.
- Le 1^{er} janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence ltée. La fusion avait été annoncée publiquement le 25 septembre 2019.
- Le 27 février 2018, la Société a conclu l'acquisition des parts de la société privée PPI Management Inc. (« **PPI** »). Créée en 1978, PPI est une des plus importantes organisations de marketing et de distribution de produits d'assurance au Canada et offre une expertise actuarielle, fiscale et spécialisée sur tous les aspects de l'assurance vie, particulièrement dans la conception et la personnalisation des propositions. PPI compte sur un réseau de distribution national de plus de 3 000 conseillers.
- Le 23 janvier 2018, la Société a conclu l'acquisition des parts de la société privée américaine Dealers Assurance Company et Southwest Reinsure, Inc. (collectivement appelées « **DAC** »). Fondée en 1985 et comptant des bureaux principalement dans le sud-ouest des États-Unis, DAC établit et distribue des contrats de service pour véhicules (ou garanties prolongées) au sein d'un réseau qui regroupe des concessionnaires de voitures neuves et d'occasion situés partout aux États-Unis.

Initiatives en matière de gestion financière

- Le 16 mai 2019, la Société a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,80 % échéant le 16 mai 2024 en circulation, d'une valeur nominale de 250 millions de dollars.
- Offre publique de rachat d'actions – Le 12 novembre 2018, la Société a mis en place une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités qui lui permettait de racheter au cours des douze mois suivants jusqu'à concurrence de 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2018. Notons que le programme de rachat d'actions de la Société a été transféré chez iA Société financière en date du 1^{er} janvier 2019. Entre le 12 novembre 2018 et le 11 novembre 2019, iA Société financière et la Société ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires.
- Émission d'actions ordinaires – Le 7 mars 2018, la Société a clôturé un placement public par voie de prise ferme visant 2 500 000 actions ordinaires au prix de 54,10 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 135 250 000 \$. Ces actions ont été achetées par un syndicat de preneurs fermes composé de Valeurs Mobilières TD inc., Financière Banque Nationale inc., RBC Dominion valeurs mobilières inc., Scotia Capitaux inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC inc. et de l'Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. Dans le cadre de la même émission au terme de l'exercice de l'option de surallocation, la Société a émis, le 12 mars 2018, 250 000 actions ordinaires additionnelles également au prix unitaire de 54,10 \$ par action pour un produit brut de 13 525 000 \$. Les actions ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.

- Émission d'actions privilégiées – Le 7 mars 2018, la Société a clôturé une émission d'actions privilégiées de catégorie A – série I à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de 4,80 % d'un capital global de 150 millions de dollars. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, IA Assurance pourra racheter ces actions privilégiées, en tout ou en partie, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.

Initiatives stratégiques

- La Société croit que la technologie changera la façon dont les produits et les services financiers seront vendus à l'avenir. Dans cette optique, la Société adapte ses pratiques pour qu'il soit davantage facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle.
- La Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme étendue de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques.
- La Société poursuivra le déploiement de projets dans le cadre des expériences client et employé.
- La Société continuera à mettre de l'avant des projets et des initiatives en matière de développement durable.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers :

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			Variation (2020-2019)
	2020	2019	2018	
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Primes nettes, équivalents de primes et dépôts				
Primes nettes				
Fonds général	5 741,9	5 228,5	4 520,9	10 %
Fonds distincts	5 311,4	3 715,5	3 328,4	43 %
Total	11 053,3	8 944,0	7 849,3	24 %
Dépôts - Fonds communs de placement				
Autres dépôts et équivalents de primes ⁽²⁾	2 502,0	2 063,7	2 137,9	21 %
Total	13 909,7	11 361,5	10 340,1	22 %
Actif sous gestion et sous administration				
Actif sous gestion				
Fonds général	50 652,9	44 503,1	39 759,5	14 %
Fonds distincts	32 815,5	27 867,9	23 780,6	18 %
Fonds communs de placement	11 393,1	11 594,2	10 832,8	(2 %)
Autres	3 797,3	15 500,1	14 721,1	(76 %)
Total partiel	98 658,8	99 465,3	89 094,0	(1 %)
Actif sous administration				
Total	194 488,9	188 711,1	168 771,5	3 %
Assurance individuelle (Canada)				
Ventes	223,2	187,5	190,8	19 %
Primes nettes	1 624,8	1 586,5	1 554,4	2 %
Gestion de patrimoine individuel				
Ventes				
Fonds général	836,1	545,8	400,6	53 %
Fonds distincts	3 079,6	2 365,5	1 987,9	30 %
Fonds communs de placement	2 502,0	2 063,7	2 137,9	21 %
Total	6 417,7	4 975,0	4 526,4	29 %

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			
	2020	2019	2018	Variation (2020-2019)
Ventes nettes de fonds de placement				
Fonds distincts	1 763,9	662,8	422,3	166 %
Fonds communs de placement	243,5	(407,6)	(157,6)	n. s.
Total	2 007,4	255,2	264,7	687 %
Fonds sous gestion				
Fonds général	2 121,7	1 807,5	1 531,9	17 %
Fonds distincts	19 240,2	16 391,9	13 993,5	17 %
Fonds communs de placement	11 393,1	11 594,2	10 832,8	(2 %)
Autres	995,3	4 509,0	4 173,6	(78 %)
Total	33 750,3	34 302,6	30 531,8	(2 %)
Assurance collective				
Ventes				
Régimes d'employés	136,2	49,1	92,5	177 %
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	260,7	328,7	374,2	(21 %)
Assurance biens et risques divers	194,6	253,4	242,2	(23 %)
Prêts automobiles	440,4	438,2	346,5	1 %
Marchés spéciaux	205,4	273,9	255,6	(25 %)
Total	1 237,3	1 343,3	1 311,0	(8 %)
Primes et équivalents de primes	1 715,0	1 788,2	1 789,1	(4 %)
Épargne et retraite collectives				
Ventes				
Contrats d'accumulation	2 337,5	1 400,0	1 401,4	67 %
Rentes assurées	707,4	627,6	218,4	13 %
Dépôts	38,0	46,0	47,1	(17 %)
Total	3 082,9	2 073,6	1 666,9	49 %
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	14 226,4	12 573,5	10 868,6	13 %
Rentes assurées	4 758,4	3 929,2	3 246,1	21 %
Total	18 984,8	16 502,7	14 114,7	15 %
Affaires américaines⁽³⁾				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	170,5	131,6	105,2	30 %
Services aux concessionnaires	733,7	596,0	485,9	23 %

n.s. : non significatif.

(1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant les notions de « primes » (fonds général et fonds distincts), de « dépôts » (fonds communs de placement), d'« équivalents de primes », d'« actif » (sous gestion et sous administration) et de « ventes ». Les ventes et les ventes nettes sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Elles correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires. Les ventes sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts.

(2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

(3) Depuis le premier trimestre de 2018, la Société présente les Affaires américaines en tant que secteur d'activité distinct.

Développements anticipés

En 2021, la Société prévoit continuer à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre la société mère ses secteurs d'activité et les autres sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser ses ventes et concentrera ses efforts à l'intégration des récentes acquisitions effectuées en 2020. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

Description des activités

Description générale

iA Assurance exerce ses activités dans cinq grands secteurs : l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; et l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises. Le cinquième secteur d'activité est constitué des Affaires américaines.

Sur le plan de la rentabilité, en 2020, iA Assurance a terminé l'année avec un bénéfice net à son porteur d'actions ordinaires de 638,1 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2020, 12 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 46 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 12 % de celui de l'Assurance collective, 22 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 2 % des activités d'assurance de dommages et 5 % des Affaires américaines.

Par régions, en 2020, 3 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 40 % du Québec, 30 % de l'Ontario, 22 % des provinces de l'Ouest et 5 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de iA Assurance et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2020, notamment la description de la Société débutant à la page 1 de même que les différentes sections pertinentes aux pages 6 et 7 qui présentent chacun des secteurs d'activité.

Compétences et connaissances spécialisées

Pour assurer son développement, iA Assurance doit s'appuyer sur des employés qui possèdent diverses compétences, notamment en technologies de l'information, en ventes, en actuariat, en comptabilité, en placement et en investissement, en droit et en communications. Compte tenu de sa croissance, la Société fait face à une rareté de ressources qualifiées, comme un grand nombre d'employeurs. C'est pourquoi la Société poursuit constamment ses efforts visant à améliorer son efficacité interne, à favoriser une rétention élevée de son personnel et à attirer de nouveaux employés par l'entremise de programmes de recrutement, autant au Canada qu'à l'étranger.

Tendances

Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évolue la Société a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;
- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;

- les faibles taux d'intérêt, qui ont incité plusieurs sociétés d'assurance (y compris iA Assurance) à hausser la tarification des produits d'assurance individuelle qui comportent des garanties à long terme en plus de forcer plusieurs d'entre elles à revoir leur offre de produits;
- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l'intégration de la norme comptable IFRS 17.

Au Canada, bien que le marché de l'assurance soit composé de plusieurs sociétés d'assurance vie, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 93 % du marché de l'assurance individuelle, environ 92 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et environ 99 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans tous ces secteurs d'activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Les résultats récents de la Société pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel sont positifs. La Société occupe le premier rang au Canada en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2019, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l'ajout de cinq nouveaux fonds distincts à son offre et a procédé à des fusions de fonds afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Assurance repose sur la capacité de la Société à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Son principal avantage concurrentiel est sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services;
- Dans la division des Régimes d'employés de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iA Assurance auto et habitation, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des créneaux de marché où elle a moins de concurrents et où elle tire profit d'une position de leader;
- Finalement, iA Assurance préconise les marchés qui sont moins bien servis et où le nombre de joueurs est limité.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2020.

Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l'économie et aux marchés financiers.

Bien que la pandémie de COVID-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 ait entraîné une grande volatilité auprès des marchés financiers, ceux-ci ont tout de même enregistré de nouveaux sommets en fin d'année. L'intervention massive et coordonnée des gouvernements et des banques centrales a permis un rebond rapide des marchés. La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2020 ainsi que son programme de gestion des risques permettent d'atténuer les impacts liés à la pandémie dans le but de continuer à assurer le bien-être financier de ses clients.

Malgré la pandémie, en général, l'environnement macroéconomique a été favorable en 2020. Du côté des marchés boursiers, la croissance était au rendez-vous, avec un rendement de 6 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de 16 % pour l'indice S&P 500 en dollars canadiens et de 17 % pour l'indice mondial MSCI Monde.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2020 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » aux pages 8 à 10 du *Rapport de gestion* pour l'année 2020. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2020 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » aux pages 21 à 30 du *Rapport de gestion* pour l'année 2020.

Réglementation gouvernementale

iA Assurance est régie par la Loi et la Loi privée. Elle est réglementée par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs*. Les activités de iA Assurance à l'extérieur du Canada sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux. Les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada, dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Par conséquent, elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La Société est un émetteur assujetti en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada et a procédé à des émissions d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de titres d'emprunt. Comme mentionné précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les actions ordinaires de la Société sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1^{er} janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière conformément aux modalités de l'arrangement.

En vertu des lois applicables, les états financiers de la Société doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les lois applicables et, à la connaissance de la direction, se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

La *Loi sur les assureurs* prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs touchant certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

La *Loi sur les assureurs* prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités.

De plus, la *Loi sur les assureurs* prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. Ainsi, la Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance. La *Loi sur les assureurs* prévoit, quant à elle, que quiconque entend devenir le détenteur d'une participation notable dans les décisions de l'assureur doit en aviser l'AMF. Si le ministre des Finances ne donne pas son agrément à cette prise de participation notable, l'AMF peut ordonner que les droits de vote des actions détenues par la personne qui n'a pas obtenu l'agrément du ministre des Finances soient exercés par un administrateur du bien d'autrui nommé par l'AMF.

Propriété intellectuelle et développement de produits

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des concurrents de façon relativement facile et rapide.

Activités de nature cyclique

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours du deuxième et du troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

Main-d'œuvre

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à 7 700 employés, ce qui inclut certains postes temporaires.

Engagement en matière de développement durable

Le développement durable est une composante essentielle de la stratégie d'affaires de la Société afin de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos collectivités.

La *Politique de développement durable* de la Société a été adoptée par le conseil d'administration afin d'encadrer le déploiement de cette stratégie. Elle définit clairement les huit principes directeurs qui encadrent la réflexion, la stratégie et les réalisations de la Société en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont les suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion;
- S'approvisionner de façon responsable;
- Intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

La politique précise également les objectifs et les meilleures pratiques de développement durable, en tenant compte des activités et du contexte propre à IA Groupe financier.

Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable d'examiner la stratégie en matière de développement durable et de surveiller les indicateurs, les cibles ainsi que les encadrements mis en place par la Société.

La Société met de l'avant des initiatives à caractère environnemental, social et de gouvernance visant à favoriser une croissance durable. Les initiatives et les réalisations de la Société en la matière sont énumérées de façon détaillée dans notre *Bilan de développement durable* disponible sur notre site Internet au ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable). La divulgation de ces initiatives est maintenant encadrée par un cadre de référence reconnu de notre industrie, soit le cadre de référence du Sustainability Accounting Standards Board ou « SASB ».

Gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les parties prenantes

Dans le contexte de la pandémie, la priorité de la Société a été la santé et le bien-être de ses employés, de ses partenaires et de ses clients, de même que le soutien à la communauté.

La Société a mis en place diverses mesures d'allègement pour soutenir ses clients qui ont éprouvé des difficultés financières directement attribuables à la pandémie. Ces mesures profitaient à l'ensemble de la clientèle : assurance vie, maladie grave, invalidité et accidents corporels, épargne et retraite individuelles, assurance collective, assurance auto et habitation, prêts hypothécaires résidentiels et prêts automobiles.

iA Groupe financier s'est aussi engagé, depuis mars 2020, à tenter de mitiger les effets sans précédent de la pandémie sur les communautés. La Société a bonifié ses dons dans les domaines de la santé et du social-communautaire, en ciblant particulièrement les organismes ayant des besoins urgents en raison de la situation.

Au total, en 2020, près de 2,5 millions de dollars ont été remis pour lutter contre la crise de la COVID-19, notamment aux fonds d'urgence de différentes fondations de centres hospitaliers et de centres de recherche en santé, ainsi qu'à des banques alimentaires de plusieurs provinces canadiennes.

iA Groupe financier n'a ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de ses employés et pour tenter de réduire la propagation du virus dans la communauté. À la mi-mars 2020, la Société a rapidement pris des mesures menant au télétravail pour pratiquement l'ensemble de ses employés et assurant la sécurité de ses bureaux pour ceux et celles qui devaient et doivent toujours s'y rendre dans le cadre de la continuité des affaires.

La Société a aussi offert à ses employés différentes mesures de soutien, dont des allocations pour l'achat d'équipements de télétravail et de frais Internet, ainsi que cinq journées additionnelles de congé payées pour leur bien-être.

Ces mesures se sont ajoutées à des services déjà à la disposition des employés, dont le programme d'aide aux employés et à la famille, la télémédecine et le programme de gestion du stress et du bien-être.

Engagement à réduire ses émissions de GES

La Société s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 20 % par employé d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne de l'importance que la Société accorde à réduire son empreinte environnementale et à contribuer à cet immense effort planétaire visant à offrir un monde meilleur aux prochaines générations.

Rappelons qu'en décembre 2019, la Société avait annoncé son engagement à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020, ce qui est maintenant chose faite.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

La compensation annoncée en 2019 a débuté en 2020. Dans son *Bilan de développement durable* de 2020, la Société a rendu publiques les données relatives à ses émissions de GES et à son objectif de réduction d'émissions de GES.

Adhésion aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (« ODD ») pour protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.

La Société adhère à ces objectifs des Nations Unies et a déterminé cinq de ces ODD qui sont alignés sur sa raison d'être et sur sa mission et auxquels elle peut apporter une contribution significative.

Ces cinq ODD sont :

- Bonne santé et bien-être – vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges;
- Travail décent et croissance économique – vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;

- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein;
- Villes et communautés durables – vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Poursuite de l'analyse du risque lié aux changements climatiques

En 2020, la Société a poursuivi ses travaux portant sur l'analyse du risque lié aux changements climatiques.

Les risques liés aux changements climatiques peuvent être distingués en deux principales catégories :

- Les risques physiques sont la conséquence directe d'événements climatiques. Ils peuvent entraîner une perte de valeur des placements financiers dont les émetteurs subiraient des incidences et/ou une augmentation du coût et de la fréquence des sinistres;
- Les risques de transition correspondent aux effets de la mise en place d'un modèle économique à faible émission de gaz à effet de serre. En effet, des évolutions des réglementations, des comportements des consommateurs ou des investisseurs pourraient conduire à des pertes de valeur de certains placements financiers, avoir une incidence sur la stratégie d'affaires, ou réduire la capacité à attirer des capitaux.

Les faits saillants de cette analyse sont présentés ci-après.

Compte tenu de ses activités, la Société est plus particulièrement exposée aux risques de transition par le biais de son portefeuille d'investissement, mais ce risque s'avère globalement peu significatif. L'exposition aux secteurs à forte émission de gaz à effet de serre reste limitée; les investissements dans le secteur lié au pétrole et au gaz, par exemple, représentant environ 3 % du portefeuille total au 31 décembre 2020.

La Société intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et sa *Politique d'investissement responsable* établit les lignes directrices à respecter pour chaque investissement.

La Société pourrait en outre être exposée à des risques physiques par l'entremise de sa filiale d'assurance de dommages, mais ce risque est aussi peu significatif puisque ce secteur représente environ 3 % des ventes du groupe au 31 décembre 2020 et que sa tarification est ajustable annuellement.

Dans ce contexte, nous considérons que la résilience de la Société n'est pas menacée par les risques engendrés par les changements climatiques. Par notre processus de planification stratégique, nous demeurons à l'affût des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de nos affaires à long terme et disposons des mécanismes qui nous permettent de les identifier et de réagir adéquatement et promptement.

Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, la Société s'est engagée à :

- Intégrer les facteurs ESG à ses processus d'investissement;
- Être un intervenant actif en exerçant ses droits de votes en lien avec ses valeurs ESG;
- Encourager les entreprises dans lesquelles la Société investit à divulguer davantage leurs initiatives ESG et à œuvrer de manière responsable;
- Promouvoir l'adoption des Principes;
- Coopérer avec les membres de l'industrie à l'amélioration des pratiques ESG;
- Rendre compte de ses activités et progrès en matière d'ESG aux PRI.

Bilan de développement durable

Pour l'ensemble des initiatives et réalisations de la Société, veuillez consulter le *Bilan de développement durable* sur notre site Internet au ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable).

Diversité et inclusion en emploi

La diversité et l'inclusion sont essentielles pour la croissance

La Société a toujours encouragé la diversité et l'inclusion et reconnu leur contribution à l'innovation et à la croissance. En 2020, la Société a franchi une étape de plus à l'égard de cette vision en créant un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion.

Le mandat de ce groupe de travail couvre toutes les formes de diversité et fait de l'inclusion une cible d'importance égale pour toutes les formes de diversité. Ainsi, le groupe de travail a clairement choisi l'énoncé de mission suivant :

Chez iA Groupe financier, nous soutenons et célébrons la diversité. Nous nous efforçons de fournir un milieu de travail reconnu comme inclusif pour tous, sans égard au genre, à l'origine ethnique, à la religion, à un handicap ou à l'orientation sexuelle.

À la fin de 2020, des cibles et des répartitions de ressources ont été établies pour l'initiative Diversité et inclusion (« D+I ») et des mesures spécifiques ont été mises en place.

Le groupe de travail a recommandé les cibles suivantes pour la représentation des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier (telle que définie ci-dessous), cibles qui ont été approuvées à la fois par le comité exécutif et par le conseil d'administration de la Société :

- D'ici 2025, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %;
- Dès maintenant et à l'avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier dans une proportion de 40 % à 60 %.

Quant aux autres types de diversité, le groupe de travail a établi le plan d'action suivant pour 2021 :

- Sensibiliser davantage nos employés à l'importance de la diversité et de l'inclusion;
- Recueillir des données et analyser la composition de notre effectif, avec l'aide d'une firme externe spécialisée dans le domaine de la diversité et de l'inclusion. Nous avons ainsi retenu les services de Catalyst, une organisation sans but lucratif reconnue pour son travail pour l'avancement et la promotion des femmes au sein de la direction des entreprises, laquelle a élargi sa mission pour y inclure l'équité et l'inclusion pour les groupes sous-représentés. Une telle analyse nous permettra de comprendre où nous pouvons apporter des changements pour en retirer les retombées les plus positives; et
- Mettre en place, partout chez iA Groupe financier, des formations sur les préjugés inconscients et sur les façons de briser ou d'éliminer ces préjugés.

Lancement de l'initiative Diversité et inclusion

En 2021, la Société a procédé au lancement de l'initiative D+I, d'abord auprès des gestionnaires, en février, puis sera poursuivi en mars auprès de tous les employés. Le lancement coïncide avec l'introduction de programmes de formation sur la diversité et l'inclusion destinés aux employés.

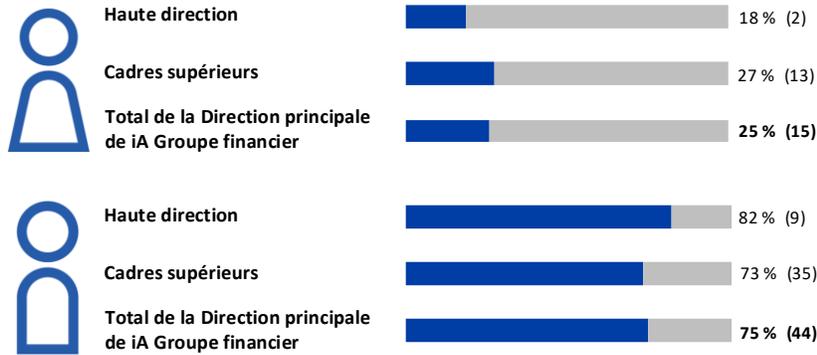
Nous apportons aussi des améliorations à nos pratiques de recrutement afin d'assurer un processus d'embauche et d'avancement plus inclusif.

Chez iA Groupe financier, nous travaillons activement pour former une équipe diversifiée qui représente les communautés que nous servons. En offrant le meilleur environnement, qui valorise le travail d'équipe, le respect des individus et la qualité du service, nous nous efforçons de veiller à ce que nos employés se sentent en sécurité et soutenus dans leur milieu de travail, qu'ils soient authentiques et qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

Représentation des femmes et des hommes au niveau de la Direction principale de iA Groupe financier

Nous déployons beaucoup d'efforts afin de favoriser une culture d'entreprise axée sur la diversité et l'inclusion et d'assurer une participation et une progression toujours plus importantes des femmes dans la direction de la Société. Afin d'avoir une vision globale et de mieux mesurer l'impact de nos efforts sur la Société et sur iA Groupe financier, nous avons ajusté cette année notre bassin de référence afin qu'il représente la haute direction et les cadres supérieurs de la Société ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales composant le groupe (« **Direction principale de iA Groupe financier** »).

Répartition femmes/hommes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2020



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

De fait, la représentation féminine aux différents niveaux de direction n’a cessé de croître ces dernières années, grâce à une démarche structurée qui tient compte des besoins de l’ensemble de l’organisation.

Force est de constater que notre approche porte graduellement ses fruits. Au 31 décembre 2020, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 25 % de femmes comparativement à 22 % l’an passé. De plus, au cours de l’année 2020, 44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes comparativement à 22 % l’année précédente. De ce 44 %, trois femmes ont été nommées présidentes des filiales suivantes : IAS Parent Holdings, Inc., Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. et iA Financement auto inc.

44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes

Le plan d’action sur la diversité et l’inclusion détaillé dans les paragraphes précédents s’ajoute aux mesures suivantes déjà en place afin de soutenir nos objectifs sur le plan de la représentation féminine au sein de la Direction principale de iA Groupe financier :

- Intégrer le concept de mixité dans notre processus d’examen et d’analyse des candidates à la relève;
- Mettre de l’avant des programmes de formation et de perfectionnement à l’interne, destinés aux femmes ayant un rendement élevé;
- Promouvoir la diversité au moyen de différents outils, comme le mentorat, les aménagements de travail flexible et les groupes de discussion;
- Améliorer nos outils d’évaluation et de sélection des candidates potentielles;
- Poursuivre nos efforts sur les postes d’entrée de cadres intermédiaires pour bâtir une relève de candidates de qualité supérieure;
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation en capitalisant sur des initiatives déjà en place (tels le cercle de gestion pour cadres supérieurs et le parcours de développement axé sur la conscience dans le leadership) qui devraient agir comme des leviers et favoriser la complémentarité des genres; et
- Mise en place d’un comité sur le développement de talents présidé par un membre du comité exécutif dont l’un des mandats est de veiller à la représentation féminine et des groupes sous-représentés au sein du bassin de candidats à haut potentiel pour la relève de la Direction principale de iA Groupe financier.

Facteurs de risque

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Assurance et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 21 à 30, et les *États financiers consolidés*, note 7 portant sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, aux pages 35 à 43, note 13 portant sur la gestion du risque d'assurance, à la page 50, et note 14 portant sur le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, aux pages 51 à 57. Une mise à jour des risques en lien avec la pandémie de COVID- 19 est également disponible dans le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », à la page 30.

Réorganisations

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

Structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de iA Assurance est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
2. de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, pouvant être émises en séries; et
3. d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2020, le capital émis et en circulation de la Société comportait 108 575 222 actions ordinaires, 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G et 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I.

Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Suivant la mise en place de l'arrangement mentionné ci-dessus, depuis le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve du droit des porteurs de polices avec participation d'élire au moins le tiers des membres du conseil d'administration, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance.

Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées : a) sont de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées de quelque série ont le droit d'être informés de la tenue de toute assemblée extraordinaire de la Société, mais n'ont pas le droit d'y assister ou d'y voter.

Série 1

Les actions privilégiées – série 1 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 1 sont rachetables au gré de la Société, mais selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur au marché desdites actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la Société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Série 2

Les actions privilégiées – série 2 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 2 ne peuvent être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1. Elles sont rachetables au gré de la Société à la valeur d'émission et majorées d'une prime de 5,26 % selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Série 3

Les actions privilégiées – série 3 n'ont pas droit à des dividendes. Les actions privilégiées – série 3 sont rachetables au gré de la Société après cinq ans, sous réserve de certaines conditions, dont l'autorisation préalable de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à la valeur au marché desdites actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A : a) sont de rang égal aux actions privilégiées, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter à une assemblée des actionnaires ou des porteurs de polices avec participation de la Société, sauf dans la mesure exigée par la loi ou stipulée dans les droits et restrictions rattachés à l'occasion à une série d'actions privilégiées de catégorie A.

Série A

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série A ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes semestriels non cumulatifs de 0,5625 \$ en espèces par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série A sont rachetables au gré de la Société pour une somme de 25 \$ chacune après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série B

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série B ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes de 0,2875 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série B sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2011 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat et sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et de l'approbation de l'AMF, elles sont convertibles au gré du porteur, sur avis de la Société, en une série distincte de nouvelles actions privilégiées de catégorie A que la Société pourrait décider d'émettre.

Série C

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série C ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes ajustés tous les cinq ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série C sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série D au gré du porteur, à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Il est à noter que le 31 décembre 2013, la totalité des actions privilégiées de catégorie A – série C émises et en circulation ont été rachetées, représentant une valeur nominale totale de 100 millions de dollars.

Série D

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série D ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à taux variable, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série D sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série C au gré du porteur, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Série E

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série E ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,50 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série E sont rachetables par la Société à compter du 31 décembre 2014 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Il est à noter que le 31 décembre 2014, la totalité des actions privilégiées de catégorie A – série E émises et en circulation ont été rachetées, représentant une valeur nominale totale de 100 millions de dollars.

Série F

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série F ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,475 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série F sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2015 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Il est à noter que le 31 mars 2015, la totalité des actions privilégiées de catégorie A – série F émises et en circulation ont été rachetées, représentant une valeur nominale totale de 100 millions de dollars.

Série G

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série G ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 0,94425 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 30 juin 2017 et se terminant le 30 juin 2022, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série G sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série H au gré du porteur, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Il est à noter que le 30 juin 2017, aucune action privilégiée de catégorie A – série G n'a été rachetée ou convertie en action privilégiée de catégorie A – série H.

Série H

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série H ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série H sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune, à compter du 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série H, après le 30 juin 2017, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série G au gré du porteur, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

Série I

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série I ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,20 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série I sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série J au gré du porteur, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série J

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série J ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série J sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune, à compter du 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série J, après le 31 mars 2028, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série I au gré du porteur, le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série YY

Les actions privilégiées de catégorie A – série YY ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,450 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série YY sont rachetables au gré de la Société, après le 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Série ZZ

Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,5625 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ sont rachetables au gré de la Société, après le 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Contraintes

Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi privée*

Pour les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et la *Loi privée*, veuillez consulter la section « Réglementation gouvernementale » de la présente Notice annuelle.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital social, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 11 à 15, ainsi qu'aux pages 58 à 60 des *États financiers consolidés* de iA Assurance (notes 16 et 17).

Les restrictions et approbations prévues par la *Loi sur les assureurs*

La Société ne peut déclarer ni payer un dividende, ni procéder au rachat ou à l'achat de ses actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle contreviendrait à la *Loi sur les assureurs* ou à un règlement ou à une ligne directrice pris en application de celle-ci concernant le maintien par les sociétés d'assurance vie d'un capital suffisant et de liquidités suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. Le rachat ou l'achat de ses actions par la Société requiert le consentement préalable de l'AMF. La Société ne peut non plus procéder à l'une ou l'autre de ces transactions s'il existe des motifs raisonnables de croire que cela contreviendrait à des instructions écrites ayant été données à la Société par l'AMF aux termes des dispositions de la *Loi sur les assureurs* concernant son capital ou ses liquidités. En date de la présente Notice annuelle, aucune instruction de cette nature n'a été donnée à la Société par l'AMF.

Notations et notes

Les actions privilégiées de catégorie A et les débiteures subordonnées de la Société se voient attribuer des notes (ou cotes) par des agences de notation indépendantes. Ces notes traduisent la solidité financière de la Société de même que sa capacité à respecter ses engagements à l'égard des porteurs de polices et des créanciers. Veuillez noter que les notes accordées par les agences de notation n'équivalent pas à des recommandations d'achat, de vente ni de maintien des différents titres de la Société. Les agences de notation peuvent réviser ou retirer à tout moment les cotes accordées à la Société. De plus, les agences agissent indépendamment de la Société.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à sa société mère, iA Société financière, au 31 décembre 2020. Les notes accordées par S&P Global Ratings et A.M. Best ont toutes été confirmées en 2020 avec une perspective stable. D'autre part, DBRS Morningstar a placé les principales notes de crédit de iA Société financière et de iA Assurance sous révision avec implications positives, citant notamment les efforts significatifs des sociétés à améliorer leur profil de risque, en particulier leur sensibilité aux taux d'intérêt et aux marchés boursiers.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
iA Société financière inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Débiteures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de crédit de l'émetteur	A (low)
	Débiteures subordonnées	BBB (high)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Débiteures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (Low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	A (high)
	Cote de crédit de l'émetteur	A (high)
	Débiteures subordonnées	A
	Actions privilégiées	Pfd-2 (high)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa-
	Débiteures subordonnées	a
	Actions privilégiées	a-

Le 9 mars 2021, DBRS Morningstar a révisé à la hausse, ses notes pour iA Société financière et iA Assurance. Le tableau qui suit fournit les notes attribuées à iA Société financière et à iA Assurance lors de cette révision.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote au 31 décembre 2020	Cote depuis le 9 mars 2021
iA Société financière inc.			
DBRS Morningstar	Cote de crédit de l'émetteur	A (low)	A
	Débitures subordonnées	BBB (high)	A (low)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.			
DBRS Morningstar	Solidité financière	A (high)	AA (low)
	Cote de crédit de l'émetteur	A (high)	AA (low)
	Débitures subordonnées	A	A (high)
	Actions privilégiées	Pfd-2 (high)	Pfd-1 (low)

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers. De plus, dans le cadre du plan d'arrangement visant la création de la société de gestion de portefeuille, iA Assurance a payé des honoraires à certaines agences de notation, notamment à DBRS Morningstar et à S&P Global Ratings, relativement aux services d'analyse qu'elles ont fournis.

S&P Global Ratings (« S&P »)

Le 22 juillet 2019, l'agence de notation S&P a élevé la cote de crédit de l'émetteur de iA Société financière de A- à A, ainsi que les cotes de crédit de l'émetteur et celle de solidité financière de iA Assurance de A+ à AA-, citant notamment la performance opérationnelle, la profitabilité constante dans différents secteurs d'activité, de même que la bonne gestion des risques. La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats.

La note A attribuée à iA Société financière indique que la société de gestion de portefeuille non opérante présente de solides caractéristiques en matière de sécurité financière, même si elle est plus susceptible d'être affectée par un environnement d'affaires défavorable que les entreprises qui bénéficient d'une notation supérieure. La note A correspond à la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note A- attribuée à iA Société financière indique que la société de gestion de portefeuille non opérante présente de solides caractéristiques en matière de sécurité financière, même si elle est plus susceptible d'être affectée par un environnement d'affaires défavorable que les entreprises qui bénéficient d'une notation supérieure. La note A- correspond à la septième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre

arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

DBRS Morningstar (« DBRS ») – Notes au 31 décembre 2020

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS a attribué la note A (high) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la cinquième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie A ont une capacité substantielle à honorer leurs engagements contractuels. Une entité cotée A peut présenter une certaine vulnérabilité à des développements économiques ou contextes d'affaires tout en ayant la capacité de gérer ces situations.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS a attribué la note de A (low) à iA Société financière et la note de A (high) à iA Assurance.

La note de solidité financière de la iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la note de solidité financière de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de solidité financière de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la note de solidité financière de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A (low) correspond à la septième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Par ailleurs, DBRS a attribué la note BBB (high) aux débetures subordonnées de iA Société financière et la note A aux débetures subordonnées de iA Assurance, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de notation de DBRS pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A attribuée à iA Assurance signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un

environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS a attribué la note Pfd-2 (high) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-2 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « satisfaisante ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est substantielle, mais que les résultats financiers, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des émetteurs cotés Pfd-1. La note Pfd-2 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées A. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance est « Stable ».

A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2020, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de polices. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non-Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débiteures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Les dividendes sur les actions privilégiées sont, conformément aux statuts, déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre. De même, les dividendes sont versés trimestriellement. En plus du dividende trimestriel, la Société peut aussi verser un dividende additionnel à son seul porteur d'actions ordinaires, sous réserve du respect des exigences de maintien du capital.

Actions privilégiées

Le 28 février 2018, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. La Société a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2020 (7,2 millions de dollars en 2019 et 5,9 millions de dollars en 2018).

Le 1^{er} juin 2012, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, la Société a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. La Société a versé 9,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2020 (9,4 millions de dollars en 2019 et en 2018).

Le 24 février 2006, la Société a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. La Société a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2020 (5,8 millions de dollars en 2019 et en 2018).

Actions ordinaires

La Société a versé des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, au montant de 1,181 milliards de dollars en 2020 et un montant de 651 millions de dollars en 2019. En 2018, la Société a payé 173,1 millions de dollars à ceux qui étaient des porteurs d'actions ordinaires au cours de cette période.

Marché pour la négociation des titres de iA Assurance

Cours et volume des opérations

Les actions privilégiées de iA Assurance, soit les actions privilégiées catégorie A – série B, série G et série I se négocient à la Bourse de Toronto sous leur symbole respectif IAF.PR.B, IAF.PR.G et IAF.PR.I.

Le prix de l'action privilégiée varie davantage selon l'évolution des taux d'intérêt que selon l'évolution des résultats de la Société, étant donné que l'action se rapproche plus d'un titre à revenu fixe (le dividende versé est déterminé d'avance et le titre ne peut participer aux bénéfices de la Société en recevant des dividendes autres que ceux prévus).

Les tableaux qui suivent présentent les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions privilégiées de iA Assurance négociées à la Bourse de Toronto durant l'année 2020. L'action privilégiée de catégorie A – série B (émission du 24 février 2006 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2020 à un prix de 24,30 \$ comparativement à 22,00 \$ à la fin de 2019 et l'action privilégiée de la catégorie A – série G (émissions du 1^{er} juin et du 28 juin 2012 à 25,00 \$ l'action) a clôturé l'année 2020 à un prix de 20,65 \$ comparativement à 19,55 \$ à la fin de 2019. L'action privilégiée de catégorie A – série I (émission du 28 février 2018 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2020 à un prix de 21,46 \$ comparativement à 19,80 \$ à la fin de 2019.

Transactions du titre IAF.PR.B (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2020

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2020	21,81	22,52	65 269	1 439 161
Février 2020	21,71	23,10	26 116	589 848
Mars 2020	15,00	22,25	51 315	938 627
Avril 2020	17,50	20,89	46 567	898 391
Mai 2020	19,58	21,08	32 662	661 884
Juin 2020	20,51	21,80	130 521	2 810 490
Juillet 2020	21,11	22,10	31 657	680 461
Août 2020	21,60	22,56	24 400	538 639
Septembre 2020	21,96	24,27	90 420	2 116 740
Octobre 2020	23,30	24,98	62 029	1 504 427
Novembre 2020	23,45	24,60	38 760	943 070
Décembre 2020	24,14	24,87	141 308	3 485 344
Année 2020	15,00	24,98	741 024	16 607 081

**Transactions du titre IAF.PR.G
(actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2020**

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2020	18,91	19,82	200 320	3 866 655
Février 2020	17,98	19,38	75 364	1 440 358
Mars 2020	10,50	18,14	131 531	1 817 743
Avril 2020	12,55	15,54	174 242	2 357 469
Mai 2020	14,51	15,50	188 570	2 819 672
Juin 2020	15,00	16,44	143 773	2 239 017
Juillet 2020	15,78	18,70	134 784	2 327 064
Août 2020	18,04	19,23	56 700	1 046 682
Septembre 2020	17,80	19,29	85 728	1 586 213
Octobre 2020	18,20	19,49	57 197	1 086 769
Novembre 2020	19,04	20,05	93 104	1 817 021
Décembre 2020	19,37	21,04	71 865	1 466 855
Année 2020	10,50	21,04	1 413 178	23 871 519

**Transactions du titre IAF.PR.I
(actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2020**

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2020	19,59	20,56	152 805	3 053 844
Février 2020	18,41	20,50	171 986	3 469 352
Mars 2020	11,28	19,05	173 722	2 476 805
Avril 2020	13,02	16,19	554 409	8 029 855
Mai 2020	15,36	16,50	145 421	2 346 552
Juin 2020	16,20	17,60	295 314	5 051 446
Juillet 2020	17,08	20,39	112 193	2 116 933
Août 2020	19,40	19,99	233 317	4 594 715
Septembre 2020	19,50	20,27	85 727	1 075 319
Octobre 2020	19,23	20,21	45 225	895 967
Novembre 2020	19,95	20,40	58 257	1 176 595
Décembre 2020	20,16	21,46	82 213	1 710 414
Année 2020	11,28	21,46	2 110 589	36 627 798

Administrateurs et haute direction

Nom, poste et titres détenus

À la date de la présente Notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise), directement ou indirectement, d'actions ordinaires de iA Assurance. En effet, depuis la prise d'effet de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière.

De plus, à la date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 150 989 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,14 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Assurance. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de la Société.

Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

Administrateurs de iA Assurance

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
MARIO ALBERT B.A., M.A. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2020 : administrateur de sociétés 2017 – 2020 : vice-président exécutif et responsable du programme de modernisation des systèmes de l'assurance collective, Assurance collective à La Capitale assureur de l'administration publique inc. 2015 – 2017 : directeur général à Finance Montréal	Novembre 2020	
AGATHE COTE B. Sc. écon., M. Sc. écon., IAS.A Résidence : Ottawa (Ontario) Canada	Depuis 2016 : administratrice de sociétés 2010 – 2016 : sous-gouverneure à la Banque du Canada	Mai 2016	— Comité de placements — Comité d'audit
BENOIT DAIGNAULT B.A.A., CFA Résidence : Hudson (Québec) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 – 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération
NICOLAS DARVEAU-GARNEAU B. Math., MBA Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2017 : stratège en chef chez Google Search (entreprise de services technologiques) 2016 – 2017 : directeur, Recherches en ventes et stratégies aux États-Unis	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
EMMA K. GRIFFIN B.A. (Oxon), M.A. (Oxon) Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité des ressources humaines et de rémunération
CLAUDE LAMOUREUX B.A., B. Comm., FSA, IAS.A, F.ICD Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2010	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité de placements
GINETTE MAILLÉ B.A.A., CPA, CA, IAS.A Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel) 2011 – 2017 : première vice-présidente et chef de la direction financière de Pages jaunes limitée	Juillet 2019	— Comité d'audit
JACQUES MARTIN B. Comm., LL. B, MBA, IDP-C Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
MONIQUE MERCIER LL. B., M. Phil., Ad. E Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2018 – 2019 : vice-présidente exécutive et chef de la gouvernance chez TELUS corporation 2014 – 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS corporation	Mai 2019	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
DANIELLE G. MORIN B. Sc., IAS.A Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
MARC POULIN B. Sc., MBA Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2016 : administrateur de sociétés 2012 – 2016 : chef de la direction de Sobeys inc. et Empire Company Ltd.	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité d'audit
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 – 2018 : chef de l'exploitation 2015 – 2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles 1985-2017 : divers postes au sein de la Société	Septembre 2018	
LOUIS TÊTU B. Ing. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2011 : président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Coveo Solutions inc. (société de logiciels d'expérience client par intelligence artificielle)	Mai 2016	— Comité de gouvernance et d'éthique

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Assurance. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

Membres de la haute direction de iA Assurance

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
ALAIN BERGERON B.A.A., M. Sc., CFA, CMT Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
FRANÇOIS BLAIS B. Sc., FICA, FCAS Vice-président exécutif, Service aux concessionnaires et risques spéciaux Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : président de iA Assurance auto et habitation inc. et Prysm assurances générales inc. — 2018-2019 : chef de l'exploitation, iA Assurance auto et habitation inc. — 2017-2018 : vice-président, chef de l'Analytique & des données — 2014-2016 : actuaire désigné, iA Assurance auto et habitation inc.	Mai 2004
JEAN-FRANÇOIS BOULET B.A., Fellow CRHA Vice-président exécutif, Expérience client et employé Résidence : Montmagny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2017-2020 : vice-président principal, Expérience client et employé — 2012-2017 : vice-président principal, Ressources humaines et Communications	Juin 2003
ÉRIC JOBIN B. Sc., FSA, FICA Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance — 2015-2017 : vice-président, Actuariat corporatif	Janvier 1994
RENÉE LAFLAMME B.A.A., FCPA, FCA, CFA Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives	Avril 1998
PIERRE MIRON B. Sc. A. Vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018
SEAN O'BRIEN Business Diploma Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 : — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires — 2016 : président, iA Services aux concessionnaires — 2015-2017 : chef de l'exploitation, iA Financement auto inc.	Octobre 2015

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
JACQUES POTVIN B. Sc., FSA, FICA Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques	Juin 1990
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation — 2015-2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Juin 1985
LILIA SHAM B. Sc., M. Sc., FSA, FICA, MAAA Vice-présidente exécutive, Stratégie et développement corporatifs Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : vice-présidente exécutive, Développement corporatif — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business — 2004-2017 : première vice-présidente du Développement corporatif, Intact Corporation financière	Mai 2019
MICHAEL L. STICKNEY B. Sc., FSA, MBA, MAAA Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
 - (i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
 - (ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - (iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Monsieur Claude Lamoureux était administrateur et président du conseil de la société Orbite Technologies inc., laquelle a, le 3 avril 2017, déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Depuis le 28 avril 2017, à la suite d'une ordonnance de la cour, la poursuite des procédures s'effectue en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada). La Cour supérieure du Québec a rendu plusieurs ordonnances prolongeant la suspension des procédures contre Orbite Technologies inc. La dernière ordonnance prolonge la suspension jusqu'au 31 mai 2021;
- (ii) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débetures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

Comité d'audit

Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, à la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et l'environnement de contrôle interne, à son auditeur interne, à son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance de certains programmes spécifiques liés aux risques en matière de technologies de l'information, de criminalité financière et de protection des renseignements personnels. Le texte complet du mandat du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A à la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit



Agathe Côté

Ginette Maillé

Monique Mercier

Danielle G. Morin
(présidente)

Marc Poulin

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

Agathe Côté a occupé le poste de sous-gouverneure à la Banque du Canada de 2010 jusqu'à son départ à la retraite en 2016. Avec les autres membres du conseil de direction, madame Côté partageait la responsabilité des décisions touchant la politique monétaire et la stabilité du système financier, ainsi que de la formulation de l'orientation stratégique de la Banque. Madame Côté a débuté à la Banque en 1982 en tant qu'économiste. Après avoir occupé divers postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, elle a été nommée sous-chef du Département des études monétaires et financières en 2000, puis sous-chef du Département des marchés financiers en 2001. Madame Côté a été nommée chef du Département des analyses de l'économie canadienne en 2003 et conseillère du gouverneur en 2008. Elle a été membre d'office suppléant du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada de 2010 à 2013. Elle a également été membre d'office du conseil d'administration du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et a fait partie du comité consultatif sur les comptes nationaux de Statistique Canada. Madame Côté a fait ses études en économie à l'Université de Montréal, où elle a obtenu un baccalauréat en 1981 et une maîtrise en 1983. Madame Côté est détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice.

Ginette Maillé Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment au niveau de la transformation numérique. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

Monique Mercier Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innergex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold inc. Elle redonne à la communauté par son implication auprès des conseils d'administration de la Société canadienne de recherche sur le cancer et de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Danielle G. Morin Danielle G. Morin possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Marc Poulin Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Monsieur Poulin a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobey's inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également administrateur et membre des comités de ressources humaines de Quincaillerie Richelieu ltée et de Groupe SportsScene inc. Il détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à un examen diligent dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe de la Société depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2019 et 2020, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 605	2 232
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	3 393 ⁽¹⁾	2 321
Total des honoraires d'audit	5 998	4 553
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux des salariés.	252	1 018
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement en développement technologique et en sécurité de l'information.	195	336
Total	6 445	5 907

(1) Les principales variations en lien avec les honoraires d'audit des filiales sont dues à des travaux supplémentaires résultant de l'acquisition de nouvelles filiales américaines.

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent tous de l'expérience dans le domaine de la rémunération des dirigeants, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Conseillers en rémunération

Le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le juge à propos, les services de conseillers pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2020, le comité de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché des hauts dirigeants désignés et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants désignés sur la politique de rémunération de la Société; (ii) soutenir la Société dans la révision de son régime d'intéressement à court terme; et (iii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé. La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants désignés.

	2020	2019
Towers Watson Canada Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	143 889 \$	131 358 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	96 894 \$	41 313 \$
Hugessen Consulting Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction (honoraires liés à l'intégration de critères ESG à la rémunération)	3 302 \$	71 612 \$
Autres honoraires	-	-

Autres mandats

En 2020, iA Groupe financier a retenu les services de Towers Watson pour procéder à plusieurs analyses afin : (i) d'assurer l'alignement de la rémunération chez iA Groupe financier sur la politique de rémunération des employés et de proposer des modifications là où un écart a été observé; et (ii) d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un régime d'unités d'actions incessibles (« UAI »).

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page suivante.

Le tableau à la page 40 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et à iA Assurance en 2020. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

Selon la politique en vigueur, la rémunération des administrateurs est analysée et révisée périodiquement par le comité de gouvernance et d'éthique. Ce dernier examine le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2020. La firme de consultants Towers Watson a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.
E-L Financial Corporation Limited

Element Fleet Management Corp.
Fairfax Financial Holdings Limited
Financière Sun Life inc.
Genworth MI Canada inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de la Société était inférieure à celle du marché, si on compare avec le groupe de comparaison. Considérant l'ampleur de l'écart observé et des enjeux potentiels de compétitivité que cela pourrait causer dans le recrutement et la rétention d'administrateurs de talents, des ajustements devaient rapidement être apportés. Cependant, considérant la crise sanitaire liée à la COVID-19, le comité a recommandé de combler seulement une partie de l'écart observé par rapport au marché. Le comité réévaluera dans l'avenir si d'autres ajustements devraient être apportés pour combler l'écart résiduel.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Les augmentations ci-dessous, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2020, ont été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique afin de combler une partie de l'écart par rapport au marché et ont été acceptées par le conseil d'administration:

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 220 000 \$ à 270 000 \$. De ce montant, 50 000 \$ sont versés en unités d'actions différées (« UAD »);
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 100 000 \$ à 120 000 \$. De ce montant, 20 000 \$ sont versés en UAD.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, la rémunération offerte aux administrateurs américains est maintenant versée en dollars américains, sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Cette modification a été adoptée afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de la Société par rapport au marché américain, de façon à pouvoir attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis.

Finalement, la rémunération annuelle additionnelle versée au président et aux membres du comité d'audit a augmenté de 25 000 \$ à 35 000 \$ et de 15 000 \$ à 20 000 \$ respectivement, considérant le nombre de réunions du comité ainsi que le temps alloué par les membres du comité à la préparation et à la présence aux réunions.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2020 :

	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 (\$)	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 (\$) ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	220 000	270 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	100 000	120 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités ⁽³⁾		
Comité d'audit	25 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité de gouvernance et d'éthique	25 000	25 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités ⁽⁴⁾		
Comité d'audit	15 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité de gouvernance et d'éthique	15 000	15 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de 2 réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500	1 500
Allocation de déplacement ⁽⁶⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont de même valeur nominale que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires de iA Société financière portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulés par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, à l'exception du président du conseil qui reçoit 50 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, l'ensemble des administrateurs reçoivent obligatoirement 20 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est octroyé est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'octroi. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'octroi des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération annuelle qui est payable en espèces en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année qui se termine sera applicable pour l'année suivante.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société et iA Société financière ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Total
	\$	\$	%	\$
Mario Albert	15 833	3 167	17	19 000
Agathe Côté	93 625	45 625	33	139 250
Benoit Daignault	22 750	119 750	84	142 500
Nicolas Darveau-Garneau	0	137 540	100	137 540 ⁽²⁾
Emma K. Griffin	53 850	100 150	65	154 000
Claude Lamoureux	78 833	59 167	43	138 000
Ginette Maillé	47 917	77 833	62	125 750
Jacques Martin	250 794	15 915	6	266 709 ⁽³⁾
Monique Mercier	19 271	124 479	87	143 750
Danielle G. Morin	147 000	5 000	3	152 000
Marc Poulin	43 750	110 000	72	153 750
Denis Ricard	0	0	0	0
Louis Têtu	0	123 000	100	123 000
Total	773 623	921 626		1 695 249

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses.

(2) La rémunération du 4^e trimestre de 2020 de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (36 750 \$ US) a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement, soit 1,2732 = 46 790 \$ CAN).

(3) La rémunération du 4^e trimestre de 2020 de monsieur Martin a été payée en dollars américains (73 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (pour la partie payable en argent, soit 61 000 \$ US à un taux de 1,2835 = 78 294 \$ CAN, et pour la partie payable en UAD, soit 12 500 \$ US à un taux de 1,2732 = 15 915 \$ CAN).

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de la Société dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque dirigeant désigné sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison :

Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque canadienne de l'Ouest
CI Financial Corp.
E-L Financial Corporation Limited

Element Fleet Management Corp.
Fairfax Financial Holdings Limited
Genworth MI Canada Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération puisqu'il comporte aussi un certain nombre de compagnies d'assurance américaines qui sont de réels concurrents pour des secteurs d'activité comparables à ceux de iA Groupe financier considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Pour l'année 2020, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard
Président et chef de la direction

Jacques Potvin
Vice-président exécutif, chef des finances
et actuaire en chef

Michael L. Stickney
Vice-président exécutif et chef de la croissance

Alain Bergeron
Vice-président exécutif et chef des placements

Renée Laflamme
Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et
retraite individuelles

Les sociétés suivantes composent le groupe de comparaison :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Genworth MI Canada Inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière	Lincoln National Corporation Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Globe Life Inc. Unum Group
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique le rang de iA Groupe financier par rapport au groupe de comparaison. Nous comparons l'actif total, la capitalisation boursière et le bénéfice total avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2020



Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une conduite volontairement trompeuse ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement annuel – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de iA Groupe financier, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de iA Groupe financier et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par iA Groupe financier.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant 1 an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de iA Groupe financier sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres

principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le boni annuel, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Rémunération totale	
					Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	32 %	32 %	10 %	26 %	68 %	32 %
Vice-président exécutif	41 %	23 %	12 %	24 %	59 %	41 %

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.

Des augmentations ont été apportées au salaire de base et à la rémunération variable des dirigeants désignés avant le début de la pandémie de COVID-19. Ces ajustements ont été faits selon le cadre de gouvernance de la politique de rémunération et sur la base d'un exercice de balisage de la rémunération globale des dirigeants désignés effectué par une firme indépendante à la fin de l'année 2019. Selon les constats de l'étude, un écart a été observé pour certains cadres supérieurs en comparaison avec le marché de référence et par conséquent des ajustements aux salaires de base de ceux-ci ont été apportés. Les ajustements effectués ont pris en considération des facteurs clés, tels que le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience, le tout dans un souci d'assurer un bon alignement entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts des actionnaires. Considérant la pandémie, les dirigeants désignés n'ont pas reçu d'augmentation de salaire au 1^{er} janvier 2021.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction;
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction, les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Le tableau qui suit présente l'évolution des salaires des dirigeants désignés entre 2019 et 2021 :

Nom et fonction principale	Salaire 2019	Salaire 2020	Augmentation en 2020	Salaire 2021	Augmentation au 1 ^{er} janvier 2021
DENIS RICARD Président et chef de la direction	842 960 \$	950 000 \$	+13 %	950 000 \$	0 %
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	418 910 \$	461 000 \$	+10 %	461 000 \$	0 %
MICHAEL L. STICKNEY⁽¹⁾ Vice-président exécutif et chef de la croissance	391 180 \$ US	464 069 \$ US	+19 % ⁽²⁾	464 069 \$ US	0 %
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements	550 000 \$ ⁽³⁾	564 000 \$	+3 %	564 000 \$	0 %
RENÉE LAFLAMME Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles	418 910 \$	461 000 \$	+10 %	461 000 \$	0 %

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 622 549 \$ CAN) et de 2019 (1,3269 = 519 057 \$ CAN).
(2) Le salaire de monsieur Stickney a été ajusté en 2020 pour tenir compte des responsabilités additionnelles assumées à la suite de promotions.
(3) Le salaire de 2019 pour monsieur Bergeron représente le salaire annuel en vigueur au moment où il s'est joint à la Société en septembre 2019.

Régime d'intéressement annuel – boni annuel

Le régime de boni annuel récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels iA Groupe financier, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

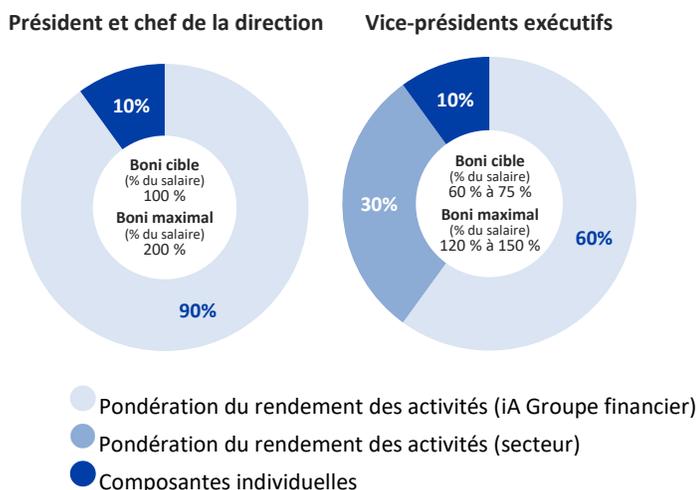
- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de iA Groupe financier;
- Inciter à une productivité plus élevée;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime de boni annuel comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif du choix de la mesure
Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
Contrôle des coûts	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs sectoriels	Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan d'affaires
Composante individuelle	Favoriser le leadership stratégique chez les hauts dirigeants

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de iA Groupe financier, des secteurs ou des individus est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

La pondération représentative du boni annuel pour l'année 2020 pour le président et chef de la direction et les vice-présidents exécutifs était la suivante :



Le boni cible est fondé sur quatre objectifs :

- | | |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1 La réalisation des objectifs de rentabilité</p> | <p>2 Le développement des affaires</p> |
| <p>3 Le contrôle des coûts</p> | <p>4 Des critères particuliers à chaque dirigeant désigné, tels que les objectifs sectoriels et les mesures individuelles</p> |

Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel de 2020 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		Composantes individuelles
		Société	Secteur	
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	90	0	10
JACQUES POTVIN	60	30	60	10
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	15	10
ALAIN BERGERON	75	50	40	10
RENEE LAFLAMME	60	55	35	10

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:



Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;



Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2020 étaient les suivants :

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres	9 %	11,9 %	12,7 %
Nouvelles affaires ⁽¹⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2019	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des coûts ⁽¹⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget

(1) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des coûts constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de iA Groupe financier. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de iA Groupe financier ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentages.

Ajout d'un modificateur selon une mesure ESG à compter de 2021

À compter de 2021, un modificateur ESG sera appliqué à la formule du boni. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'indice de recommandation de la clientèle. Le modificateur variera entre 0,9 fois et 1,1 fois le boni maximum payable après l'application du modificateur et ne pourra excéder le maximum du boni annuel cible, soit 200 %.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des unités d'actions liées au rendement. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction (sauf s'il s'agit de ses propres UAR).

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de iA Groupe financier en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section « Paiement des attributions d'UAR de 2018 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société

financière (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 25 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires par rapport à celui du groupe cible (« RTA ») et 75 % en fonction du rendement du bénéfice net de iA Groupe financier au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement
2020-2022	31 995	32 549	Égal ou supérieur au maximum	2 400 M\$	1 à 35	150 %
				2 325 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 250 M\$	46 à 55	100 %
				2 025 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 800 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2019-2021	48 537	39 080	Égal ou supérieur au maximum	2 250 M\$	1 à 35	150 %
				2 175 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 100 M\$	46 à 55	100 %
				1 875 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 650 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2018-2020	36 787	23 563	Égal ou supérieur au maximum	2 050 M\$	1 à 35	150 %
				1 975 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	1 900 M\$	46 à 55	100 %
				1 550 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 400 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %

(1) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de iA Société financière et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,60 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2020.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 9 616 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 964 983 étaient en cours au 31 décembre 2020, représentant respectivement 8,98 % et 1,84 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, nous avons octroyé 285 000 options, ce qui représente 0,27 % du total des actions ordinaires de iA Société financière émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2020, après considération des octrois effectués en 2020, il restait un total de 1 733 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du Régime, ce qui représentait 1,62 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de iA Groupe financier ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière, dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, iA Société financière peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2020.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoinrir l'effet de dilution de ce Régime. Alors que nous avions l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme.



Nombre d'options attribuées réduit

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière	1 964 983	51,66 \$	1 733 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2020	2019	2018
Nombre d'options attribuées	285 000	348 000	311 333
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	107 023 621	106 852 579	109 033 157
Taux d'épuisement	0,27 %	0,33 %	0,29 %

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Nous payons la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, mais les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la Notice annuelle fournissent davantage de détails sur ces régimes.

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires de iA Société financière ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. Au 9 mars 2021, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de iA Société financière qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de iA Société financière. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 9 mars 2021, du nombre et de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 8 mars 2021 (67,10 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Exigence en matière d'actionariat
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	
DENIS RICARD	42 000	2 818 200	46 701	3 133 637	5 951 837	satisfaite
JACQUES POTVIN	7 204	483 388	8 580	575 718	1 059 106	satisfaite
MICHAEL L. STICKNEY	33 100	2 221 010	1 252	84 009	2 305 019	satisfaite
ALAIN BERGERON	-	-	197	13 219	13 219	satisfaite ⁽¹⁾
RENÉE LAFLAMME	9 159	614 569	17 756	1 191 428	1 805 997	satisfaite

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 9 mars 2021, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle

DENIS RICARD



Président et chef de la direction depuis le 1^{er} septembre 2018, Denis Ricard assume la responsabilité globale de la planification stratégique et du positionnement de la Société, ainsi que de la croissance durable et de la création de la valeur en tenant compte des intérêts des actionnaires et des diverses parties prenantes.

Monsieur Ricard voit à l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société en adaptant celles-ci selon les besoins de la Société et veille à son évaluation et à son évolution constante. Il a aussi la responsabilité d'identifier et de saisir les opportunités d'affaires qui se présentent dans le cours des activités de la Société.

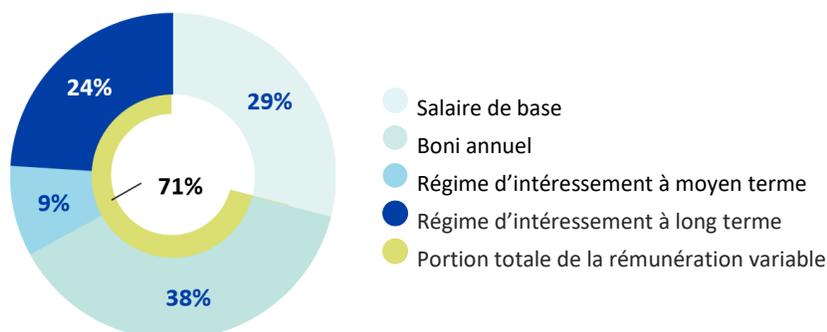
Président et chef de la direction

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	950 000 \$	842 960 \$	671 375 \$
Boni annuel	1 227 891 \$	947 858 \$	762 911 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	284 984 \$	252 893 \$	178 341 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	763 200 \$	492 600 \$	670 663 \$
Rémunération directe totale	3 226 075 \$	2 536 311 \$	2 283 290 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 10,58 \$ en juillet 2018.

Rémunération directe totale



Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices (monsieur Denis Ricard de 2018 à 2020 et monsieur Yvon Charest en 2016 et 2017) ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2020 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2016	2 586 734 \$	3 129 198 \$	120,97 \$	145,38 \$
2017	2 443 322 \$	1 716 175 \$	70,24 \$	115,47 \$
2018	2 283 290 \$	1 622 595 \$	71,06 \$	100,93 \$
2019	2 536 311 \$	2 382 491 \$	93,94 \$	134,13 \$
2020	3 226 075 \$	2 237 523 \$	69,36 \$	79,65 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2020 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2020 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2020, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente, pour monsieur Charest ou monsieur Ricard, la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par iA Groupe financier et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus pouvant inclure une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.

Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	254 160
Nouvelles affaires	30	157,8	449 730
Contrôle des coûts	10	114,1	108 375
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175,0	415 625
Total	100	129,3	1 227 891
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		129,3	1 227 891

JACQUES POTVIN



Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis février 2018. Monsieur Potvin est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement corporatif. Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, des Services juridiques et des Ressources matérielles.

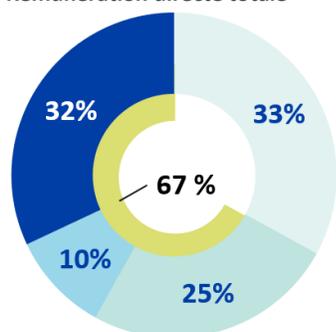
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	461 000 \$	418 910 \$	350 990 \$
Boni annuel	346 322 \$	270 873 \$	253 665 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	138 298 \$	125 672 \$	92 260 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	445 200 \$	287 350 \$	264 800 \$
Rémunération directe totale	1 390 820 \$	1 102 805 \$	961 715 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale



- Salaire de base
- Boni annuel
- Régime d'intéressement à moyen terme
- Régime d'intéressement à long terme
- Portion totale de la rémunération variable

Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	10	76,4	21 143
Nouvelles affaires	10	157,8	43 647
Contrôle des coûts	10	114,1	31 554
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	129,1	249 977
Total	100	125,2	346 322
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		125,2	346 322

MICHAEL L. STICKNEY



Michael L. Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1^{er} septembre 2019. Monsieur Stickney encadre les initiatives de croissance de tous les secteurs d'activité de la Société, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est responsable des activités américaines, qui ont connu, sous sa direction, une forte croissance, tant de façon organique que par le biais d'acquisitions. Il contribue à l'atteinte des objectifs du groupe en soutenant la mise en oeuvre des stratégies de croissance de tous les secteurs d'activité. Monsieur Stickney dirige les services de l'Assurance et des rentes individuelles, de la Gestion de patrimoine individuel, de l'Assurance et de l'épargne collectives et des Affaires américaines ainsi que les divisions des Solutions pour les marchés spéciaux et des Services aux concessionnaires.

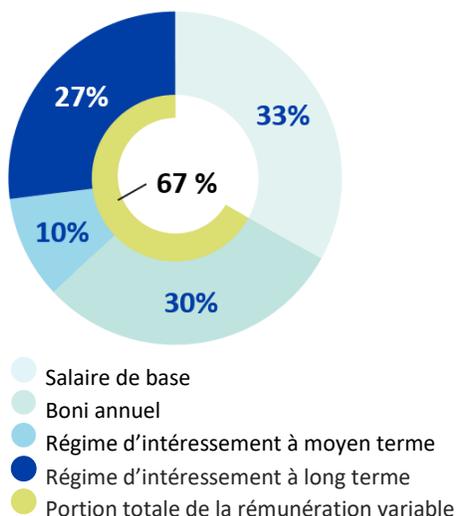
Vice-président exécutif et chef de la croissance

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base ⁽¹⁾	622 549 \$	519 057 \$	463 843 \$
Boni annuel ⁽²⁾	558 099 \$	478 807 \$	279 887 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽³⁾	181 773 \$	146 630 \$	135 503 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁴⁾	508 800 \$	188 830 \$	304 520 \$
Rémunération directe totale	1 871 221 \$	1 333 324 \$	1 183 753 \$

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 464 069 \$ US), 2019 (1,3269 = 391 180 \$ US) et de 2018 (1,2957 = 357 987 \$ US).
 (2) Le boni annuel de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2020 : 1,2561 = 444 303 \$ US; 2019 : 1,3217 = 362 228 \$ US et 2018 : 1,3196 = 212 100 \$ US).
 (3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US; 2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US; 2018 : 1,2609 = 107 465 \$ US).
 (4) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	120 994
Nouvelles affaires	30	157,8	214 095
Contrôle des coûts	10	114,1	51 592
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	151,61	171 418
Total	100	123,4	558 099
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		123,4	558 099

ALAIN BERGERON



Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

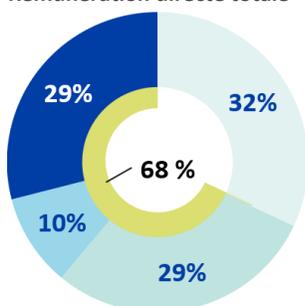
Vice-président exécutif et chef des placements

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	564 000 \$	180 822 \$	s. o.
Boni annuel	519 250 \$	412 500 \$	s. o.
Régime d'intéressement à moyen terme	169 225 \$	s. o.	s. o.
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	508 800 \$	502 800 \$	s. o.
Rémunération directe totale	1 761 275 \$	1 096 122 \$	s. o.

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020 et 8,38 \$ en septembre 2019.

Rémunération directe totale



- Salaire de base
- Boni annuel
- Régime d'intéressement à moyen terme
- Régime d'intéressement à long terme
- Portion totale de la rémunération variable

Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	76,4	97 001
Nouvelles affaires	10	157,8	66 749
Contrôle des coûts	10	114,1	48 256
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	145,3	307 244
Total	100	141,0	519 250
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		141,0	519 250

RENÉE LAFLAMME



Renée Laflamme est vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles depuis février 2018. Elle assume la direction des activités de ce secteur à travers le Canada. Elle est responsable de la stratégie de croissance de l'assurance, de l'épargne et de la retraite individuelles, de même que de l'ensemble des activités, soit la distribution, la tarification, le développement de produits, la mise en marché et l'administration. Elle assume aussi la direction des activités de PPI Management.

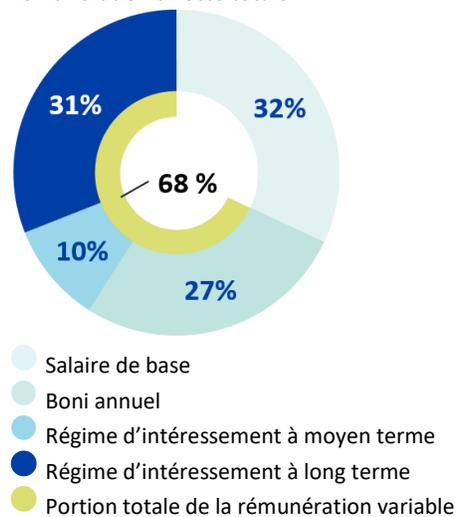
**Vice-présidente exécutive,
Assurance, épargne et retraite
individuelles**

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	461 000 \$	418 910 \$	388 625 \$
Boni annuel	376 611 \$	323 595 \$	254 262 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	138 298 \$	125 672 \$	112 493 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	445 200 \$	287 350 \$	397 200 \$
Rémunération directe totale	1 421 109 \$	1 155 527 \$	1 152 580 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	74 001
Nouvelles affaires	10	157,8	43 647
Contrôle des coûts	10	114,1	31 554
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	45	182,7	227 408
Total	100	136,2	376 611
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		136,2	376 611

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD Président et chef de la direction	2020	950 000 \$	284 984 \$	763 200 \$	1 227 891 \$	3 677 435 \$	s. o.	6 903 510 \$
	2019	842 960 \$	252 893 \$	492 600 \$	947 858 \$	3 135 171 \$	s. o.	5 671 482 \$
	2018	671 375 \$	178 341 \$	670 663 \$	762 911 \$	1 376 958 \$	s. o.	3 660 248 \$
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	346 322 \$	1 381 530 \$	s. o.	2 772 350 \$
	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	270 283 \$	1 849 996 \$	s. o.	2 952 211 \$
	2018	350 990 \$	92 260 \$	264 800 \$	253 665 \$	530 759 \$	s. o.	1 492 474 \$
MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif et chef de la croissance	2020	622 549 \$ ⁽⁵⁾	181 773 \$ ⁽⁶⁾	508 800 \$	558 099 \$ ⁽⁷⁾	406 577 \$	s. o.	2 277 798 \$
	2019	519 057 \$ ⁽⁵⁾	146 630 \$ ⁽⁶⁾	188 830 \$	478 807 \$ ⁽⁷⁾	354 475 \$	s. o.	1 687 799 \$
	2018	463 843 \$ ⁽⁵⁾	135 503 \$ ⁽⁶⁾	304 520 \$	279 887 \$ ⁽⁷⁾	326 124 \$	s. o.	1 509 877 \$
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements	2020	564 000 \$	169 225 \$	508 800 \$	519 250 \$	317 568 \$	250 000 \$ ⁽⁸⁾	2 328 843 \$
	2019	180 822 \$	0 \$	502 800 \$	412 500 \$	81 279 \$	250 000 \$	1 427 401 \$
	2018	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
RENÉE LAFLAMME Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	376 611 \$	592 334 \$	s. o.	2 013 443 \$
	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	323 595 \$	1 048 221 \$	s. o.	2 203 748 \$
	2018	388 625 \$	112 493 \$	397 200 \$	254 262 \$	568 338 \$	s. o.	1 720 918 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 72,94 \$ pour 2020, de 46,98 \$ pour 2019 et de 60,58 \$ pour 2018. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de iA Société financière au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020 (8,21 \$ en février 2019, 8,38 \$ en septembre 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 10,58 \$ en juillet 2018). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,38 % en février 2020 (1,80 % en février 2019, 1,44 % en septembre 2019, 2,17 % en février 2018 et 2,24 % en juillet 2018); volatilité anticipée de 22,61 % en février 2020 (25,80 % en février 2019, 22,92 % en septembre 2019, 29,04 % en février 2018 et 28,47 % en juillet 2018); espérance mathématique de la durée de vie de 5,4 ans en février 2020 (5,6 ans en février et septembre 2019, 5,7 ans en février 2018 et 5,6 ans en juillet 2018) et dividendes attendus de 2,59 % en février 2020 (3,58 % en février 2019, 3,18 % en septembre 2019, 2,68 % en février 2018 et 3,22 % en juillet 2018).
- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant.
- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 464 069 \$ US), 2019 (1,3269 = 391 180 \$ US) et de 2018 (1,2957 = 357 987 \$ US).
- (6) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US; 2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US; 2018 : 1,2609 = 107 465 \$ US).
- (7) Le boni annuel de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2020 : 1,2561 = 444 303 \$ US; 2019 : 1,3217 = 362 228 \$ US et 2018 : 1,3196 = 212 100 \$ US).
- (8) Ce montant correspond au deuxième versement du boni de rétention qui est payable annuellement, en février, pour une période de cinq ans, à monsieur Bergeron conformément à sa convention d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2020, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires de iA Société financière ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options

	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	9 000	26,03	10 février 2022	262 350
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	452 410
	2014	25 000	43,38	7 février 2024	295 000
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	380 500
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	428 100
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	-
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	33 599
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	381 600
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	-
Total		320 333			2 233 559
JACQUES POTVIN	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	-	26,03	10 février 2022	-
	2013	3 000	35,51	8 février 2023	59 010
	2014	3 000	43,38	7 février 2024	35 400
	2015	4 000	39,96	6 février 2025	60 880
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	57 080
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	222 600
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	-
	Total		110 000		
MICHAEL L. STICKNEY	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	25 000	26,03	10 février 2022	728 750
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	452 410
	2014	23 000	43,38	7 février 2024	271 400
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	350 060
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	328 210
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	146 280
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	Total		226 000		
ALAIN BERGERON	2019	60 000	54,79	3 septembre 2029	23 400
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	Total		100 000		
RENÉE LAFLAMME	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	-	26,03	10 février 2022	-
	2013	10 000	35,51	8 février 2023	196 700
	2014	10 000	43,38	7 février 2024	118 000
	2015	10 000	39,96	6 février 2025	152 200
	2016	18 000	40,91	5 février 2026	256 860
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	30 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	222 600
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	-
	Total		171 000		

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le 31 décembre 2020 (55,18 \$) et le prix d'exercice des options.

L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

Exercice financier de l'attribution		Attributions fondées sur des actions			
		UAR		UAD ⁽²⁾	
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	UAD en cours ⁽³⁾ (les droits afférents à tous ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)
		Nombre	\$	Nombre	\$
DENIS RICARD	2019	5 771	324 503	46 701	2 576 961
	2020	4 061	228 350		
	Total	9 832	552 853		
JACQUES POTVIN	2019	2 868	161 268	8 580	473 444
	2020	1 971	110 829		
	Total	4 839	272 097		
MICHAEL L. STICKNEY	2019	2 521	180 484 ⁽⁴⁾	1 252	69 085
	2020	1 947	139 390 ⁽⁴⁾		
	Total	4 468	319 874⁽⁴⁾		
ALAIN BERGERON	2019	-	-	197	10 870
	2020	2 411	135 571		
	Total	2 411	135 571		
RENÉE LAFLAMME	2019	2 868	161 268	17 756	979 776
	2020	1 971	110 829		
	Total	4 839	272 097		

- (1) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2020 (56,23 \$).
- (2) Ces dirigeants ont choisi de recevoir un pourcentage de leur boni annuel 2020 sous forme d'UAD. Les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis. Ce montant est calculé en fonction du prix de clôture de l'action le 31 décembre 2020 (55,18 \$).
- (3) Total des UAD (attributions et dividendes afférents) en date du 31 décembre 2020.
- (4) La valeur des UAR non acquise a été calculée en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2020 (2019 : 1,2732 = 141 756 \$ US; 2020 : 1,2732 = 109 480 \$ US).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2020.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	984 038 \$	188 309 \$	1 227 891 \$
JACQUES POTVIN	378 853 \$	97 417 \$	346 322 \$
MICHAEL L. STICKNEY	550 678 \$	144 063 \$ ⁽⁴⁾	558 099 \$
ALAIN BERGERON	0 \$	0 \$	519 250 \$
RENEE LAFLAMME	618 965 \$	118 780 \$	376 611 \$

(1) Valeur basée sur le prix de clôture des actions ordinaires de iA Société financière le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2018, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, a été effectué le 18 février 2021.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAR. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (1,2696 = 113 471 \$ US).

Paieement des attributions d'UAR de 2018

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2018 ont été acquis le 31 décembre 2020 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paiement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de iA Société financière au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de iA Groupe financier pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2018	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	2 944	313	3 257	1,03	56,23	188 309	178 341	9 968
JACQUES POTVIN	1 523	162	1 685	1,03	56,23	97 417	92 260	5 157
MICHAEL L. STICKNEY	1 774	188	1 962	1,03	56,23	144 063 ⁽¹⁾	135 503 ⁽²⁾	8 560
ALAIN BERGERON	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
RENEE LAFLAMME	1 857	197	2 054	1,03	56,23	118 780	112 493	6 287

(1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 18 février 2021, date du paiement (1,2696 = 113 471 \$ US).

(2) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (1,2609 = 107 465 \$ US).

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

— 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net de rendement pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2018-2020	1 400	1 900	2 050	1 911	1,04

— 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période (arrondi)
2018-2020	66 à 75 %	46 à 55 %	1 à 35 %	50 %	1,00 %

75 %		25 %		
du coefficient du bénéfice net	— +	du coefficient du RTA relatif	— =	Coefficient de rendement pour la période
(1,04 x 75 % = 0,78)		(1,00 x 25 % = 0,25)		(1,03)

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2020.

Attribution d'options				
Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾	
Année	Nombre	\$	\$	
DENIS RICARD	2012	4 000	26,03	120 280
JACQUES POTVIN	2012	3 000	26,03	95 910
MICHAEL L. STICKNEY	2011	25 000	38,48	579 528
ALAIN BERGERON	-	-	-	-
RENEE LAFHAMME	2012	6 000	26,03	250 986
TOTAL		38 000		1 046 704

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements ou des prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables			Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunéra- toires ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémuné- ratoires ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
	Nombre d'années de service créditées	À la fin de l'exercice	À 65 ans ⁽³⁾				
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD⁽¹⁾	35,58	862 227	1 035 637	14 108 251	3 677 435	4 959 563	22 745 250
JACQUES POTVIN	30,56	297 273	351 505	5 803 517	1 381 530	899 223	8 084 270
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	19,00	311 443	311 443	4 418 333	406 577	422 310	5 247 220
ALAIN BERGERON	1,33	19 281	376 858	102 853	317 568	34 078	454 499
RENEE LAFLAMME	22,72	244 205	380 273	4 664 453	592 334	773 640	6 030 427

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1er septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.
- (3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2019. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019.
- (5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2020. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	403 677	-	18 287	421 964

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins du régime de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2020 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière au 31 décembre 2020, soit 55,18 \$.

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	1 900 000	-	-	1 900 000
	Boni annuel	-	1 408 412	-	-	1 408 412
	UAR	-	458 014	-	458 014	458 014
	Options	-	303 000	-	-	303 000
	Prestation de retraite	-	5 630 595	-	-	5 630 595
	Valeur totale	-	9 700 021	-	458 014	9 700 021
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	230 748	-	230 748	230 748
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	230 748	-	230 748	230 748
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	297 731	-	297 731	297 731
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	297 731	-	297 731	297 731
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	35 410	-	35 410	35 410
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	35 410	-	35 410	35 410
RENEE LAFLAMME	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	252 111	-	252 111	252 111
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	252 111	-	252 111	252 111

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition d'actions de la Société. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, a) aucune amende ni aucune sanction n'a été imposée à iA Assurance (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) iA Assurance n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

iA Assurance a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

Téléphone : 514 982-7555
1 877 684-5000 (sans frais)
Courriel : ia@computershare.com

Intérêts des experts

Monsieur Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de la Société, a préparé le rapport de l'actuaire désigné pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Monsieur Potvin détient en date des présentes, à titre de propriétaire inscrit ou en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % des titres en circulation de toute catégorie de la Société et de iA Société financière.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019. La Société a été informée que Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant au sens des règles du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR au sedar.com. Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société.

ANNEXE A

Mandat du comité d'audit

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») aide le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et l'environnement de contrôle interne, son auditeur interne, son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société.

Composition et quorum

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société, à la Loi sur les assureurs L.R.Q., chapitre A-32.1 (la « **Loi** »), au Règlement 52-110 sur le comité d'audit (« **Règlement 52-110** ») et à la Décision no. 2015-SOLV-0065 émise par l'Autorité des marchés financiers à l'égard de l'autorisation relative à la formation de comités d'audit (la « **Décision** »), tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. La composition du Comité doit respecter les critères suivants :

- les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle;⁽¹⁾
- la majorité des membres du Comité ne doit pas être constituée d'actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions émises par la Société ou par une personne morale affiliée à la Société ou 10 % ou plus de telles actions;
- nonobstant les dispositions de la Loi et conformément à la Décision, la majorité des membres du Comité peut être constituée de membres siégeant sur d'autres comités du Conseil ou d'administrateurs de personnes morales affiliées à la Société.

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

Rôles et responsabilités

Le Comité a les responsabilités suivantes :

1. Divulgence de l'information financière

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le *Rapport de gestion* ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances, les certifications exigées par le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la Politique de communication de l'information de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.

(1) En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Passer en revue avec l'auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et régler les désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.

2. Cadre de gestion intégrée des risques et contrôles internes

- Réviser périodiquement et adopter la Charte de la gestion des risques de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction de gestion des risques.
- Recommander au Conseil l'approbation du cadre de gestion intégrée des risques et les politiques afférentes.
- Superviser le cadre de gestion intégrée des risques et les systèmes mis en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques et recevoir périodiquement du chef de la gestion des risques une reddition de compte sur son efficacité, son respect et son application.
- Recevoir périodiquement le plan de surveillance de la fonction de conformité et demander au besoin des missions particulières.
- Recevoir périodiquement et en temps réel au besoin, une reddition de compte du chef de la conformité afin de recevoir une mise à jour sur la situation de conformité de la Société associée au cadre réglementaire dans lequel elle opère, être informé en temps opportun des lacunes et des expositions importantes aux risques réglementaires et opérationnels ainsi que leurs impacts.
- Veiller au suivi des recommandations émises par la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité concernant les lacunes identifiées et suivi des plans d'action de la direction pour y remédier.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance du chef de la gestion des risques et du chef de la conformité et recevoir de chacun une attestation de leur indépendance.
- Surveiller l'intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l'auditeur interne et l'auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction et des fonctions de supervision portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d'information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.

2.1. Surveillance de programmes spécifiques

- Veiller à ce que les risques en matière de technologie de l'information (« TI »), criminalité financière, de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, et de protection des renseignements personnels soient partie prenante du cadre de gestion intégrée des risques, s'assurer de la mise en place et de l'efficacité des programmes afférents, approuver et réviser périodiquement les politiques y étant reliées et recevoir périodiquement une reddition de compte des fonctions responsables de leur surveillance.
- S'assurer d'une gestion proactive des risques importants et émergents en TI et recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les grands projets en TI, la mise en place et l'efficacité des programmes afférents, incluant le programme de sécurité de l'information et de gouvernance des données.
- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les plans d'action élaborés afin de remédier aux problématiques repérées. Cette reddition de compte fait également état de toute information pertinente pour permettre au Comité de porter un jugement éclairé sur les tendances, les problématiques, et les expositions importantes aux risques en matière de TI, incluant la cybersécurité.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité ou d'audit.

3. Audit interne

- Adopter et réviser périodiquement la Charte d'audit interne de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d'audit interne.
- Examiner périodiquement et approuver annuellement le plan d'audit interne, s'assurer qu'il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources de la fonction de l'audit interne de la Société.
- Valider l'adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l'audit interne et de la fonction d'audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recommander au conseil d'administration la nomination et lorsque requis, la destitution de l'auditeur interne.

- Examiner, contribuer et discuter annuellement de l'évaluation de performance de l'auditeur interne et évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne.
- Recevoir périodiquement de l'auditeur interne une mise à jour de la réalisation du plan d'audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner périodiquement les rapports d'audit, veiller au suivi des recommandations émises par l'audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir périodiquement de l'auditeur interne un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S'assurer de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne, notamment en recevant une attestation de l'auditeur interne confirmant son indépendance, l'indépendance de la fonction d'audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d'audit interne, et en veillant à ce que la fonction d'audit interne ait libre accès aux membres du Comité.

4. Audit externe

- Valider la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l'auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d'experts-comptables à être soumis au vote des actionnaires en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l'ensemble des services d'audit, déterminer les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l'audit, le tout conformément à la Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe et au Règlement 52-110 sur le comité d'audit.
- Adopter et passer en revue périodiquement la Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe encadrant l'octroi de contrats relatifs à des services non liés à l'audit et le recrutement de personnes liées à l'auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l'auditeur externe, tant pour les services d'audit que pour les services non liés à l'audit autorisés.
- Passer en revue le plan d'audit avec l'auditeur externe et la direction et l'approuver.
- Surveiller la mise en œuvre du plan d'audit de l'auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s'est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l'auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Revoir périodiquement le rapport de l'auditeur externe conformément à l'article 125 de la Loi qui prévoit la divulgation des situations, le cas échéant, dont il a pris connaissance et qui sont susceptibles de limiter de façon appréciable la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations.
- Recevoir toute correspondance importante entre l'auditeur externe et la haute direction à l'égard des constats d'audit.
- Dans la relation avec l'auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Examiner périodiquement l'efficacité et la qualité du travail effectué par l'auditeur externe.

5. Actuaire en chef

- Obtenir et revoir annuellement le rapport de l'examen des travaux de l'actuaire en chef par des pairs.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance de l'actuaire en chef.

6. Autres responsabilités

- Recevoir périodiquement le rapport sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales ainsi que toute correspondance importante échangée avec les autorités réglementaires.
- Revoir et approuver périodiquement l'ensemble du portefeuille d'assurance corporatif de la Société ainsi que des couvertures d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Société.

7. Généralement

- Valider qu'il y ait coordination entre la fonction de la gestion des risques, l'audit interne et l'audit externe.

- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d'en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l'expert.
- S'acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Comité tient au moins cinq réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l'absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

Ordre du jour : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction de la Société, le chef des finances et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

Rapport : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

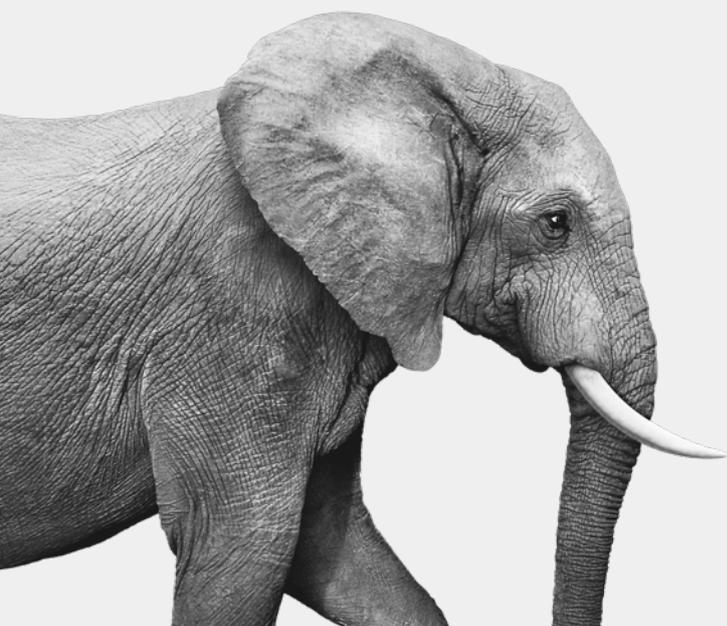
Communication : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe et avec l'auditeur interne de la Société ainsi qu'avec toutes les autres fonctions de supervision de la Société, et inversement.

Huis clos : Le Comité se réunit à huis clos après chaque réunion avec l'auditeur externe et l'auditeur interne séparément et ce, sans la présence de la direction. Il rencontre également à huis clos, les fonctions de supervision séparément au moins une fois l'an et ce, sans la présence de la direction. Il rencontre les membres de la direction sans la présence des auditeurs et se réunit à huis clos sans la présence de la direction, des fonctions de supervision, ni des auditeurs.

Révision du mandat : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

NOTICE ANNUELLE

**Industrielle Alliance, Assurance
et services financiers inc.**



F77-4(21-03)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** et l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exercent leurs activités.

ia.ca